



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du Jeudi 11 avril 2024 à 18h00

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Richard BONNEFOUX, Président du CCAS

Etaient présents : MM. Richard BONNEFOUX – Maryline BILLON – Elisabeth RAMARD – Christelle PARPETTE – Martial DARMANCIER – Jean-Pierre GAYVALLET – Pierre DURAND – Séverine LARAMAS – Annie VALLA.

Absents excusés : M. Yves LAFOY donne pouvoir à M. Maryline BILLON
M Muriel BONNEFOND donne pouvoir à M Christelle PARPETTE
M. Jean-Paul JAMET

Absente : M. Jeanine CHAMEON

Quorum : Monsieur le Président procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h00.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023
- BUDGET 2024 :
 - * Approbation du compte administratif 2023
 - * Approbation du compte de gestion du trésorier 2023
 - * Affectation des résultats 2023
 - * Approbation du budget primitif 2024
- Tarification des repas portés à domicile
- Projets à venir : semaine bleue, soirée Guinguette, sorties...
- Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Madame Elisabeth RAMARD, secrétaire de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 11 avril 2024.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 2023

Richard BONNEFOUX : « Avez-vous tous reçu le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023 ? Est-ce que celui-ci appelle des remarques, des observations, des questions ? Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? »

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 est présenté et commenté par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

- Excédent d'investissement de 3 500 €
- Excédent de fonctionnement de 47 417.05 €
- Excédent total de l'exercice : 50 917.05 €

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Maryline BILLON : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ? Nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

DELIBERATION

En l'absence du vote de Monsieur le Président et sous la présidence de Madame Maryline BILLON, Vice-Présidente,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le Compte Administratif du budget du CCAS 2023, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement (réalisé 2023)

Dépenses	145 652.94 €
Recettes	193 069.99 €

Soit un excédent de fonctionnement de 47 417.05 €

Section d'Investissement (réalisé 2023)	
Dépenses	0.00 €
Recettes (report d'excédent 2022)	3 500.00 €
Soit un excédent d'investissement de	3 500.00 €

BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2023

DELIBERATION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

BUDGET CCAS : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Richard BONNEFOUX, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 (Excédent)	47 417.05 €
--	--------------------

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (Excédent)	3 500.00 €
--	-------------------

Après en avoir délibéré, à des présents :

DECIDE d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de 47 417.05 € de l'exercice 2023 au compte R002

DECIDE d'affecter au budget 2024, le résultat d'investissement de 3 500.00 € de l'exercice 2023 au compte R1068.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Il n'y a pas d'investissements prévus spécialement pour 2024. L'année 2024 sera essentiellement consacrée à la mise au point des baux de Burdignes.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

BUDGET CCAS M 57 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de budget primitif pour l'année 2023 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

DELIBERATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif arrêté par la Commission des Finances, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	174 817.05 €	174 817.05 €
INVESTISSEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €
TOTAL	178 317.05 €	178 317.05 €

Le Conseil d'Administration,

VU le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté par la commission des finances comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Mayline BILLON : « *Virginie, agent du CCAS, effectue de nombreuses visites à domicile, fait des courses pour les personnes qui en ont besoin, cela sur le temps dégagé par la baisse de fréquence des transports à la demande.* »

Richard BONNEFOUX : « *Ce budget est ambitieux, il permet de proposer une politique intéressante en faveur des aînés en terme d'animations et de services. Les bénéficiaires ont fait part de leur satisfaction.*

Des remerciements sont adressés à ceux qui se chargent de mettre en œuvre les politiques votées avec ce budget.

Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

TARIFICATION DES REPAS

DELIBERATION

Le Président rappelle qu'un repas livré à domicile est actuellement facturé aux usagers 7.70 € depuis le 1^{er} mai 2023.

Ce repas était facturé par la ville de Vienne au CCAS d'Ampuis 7.689 € TTC au cours de l'année 2023, puis à 7.92 € TTC depuis le 1^{er} janvier 2024. Il est rappelé que les frais de fonctionnement du service (personnel, véhicule...) sont intégralement pris en charge par le budget du CCAS.

C'est pourquoi il est proposé de fixer le prix du repas livré à domicile à **8 €** à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de fixer le prix d'un repas à 8 € à compter du 1^{er} mai 2024.

Le nombre de repas livrés est en moyenne d'environ 24 par jour depuis le 1^{er} janvier 2024.

Un courrier d'information sera adressé aux bénéficiaires.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Est-ce qu'il y a des questions, des demandes complémentaires d'informations ?

Nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? non-participation au vote ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. »

PROJETS A VENIR : SEMAINE BLEUE, SOIREE GUINGUETTE, SORTIES...

Cette année, le CCAS va organiser événements suivants :

- la semaine bleue du au octobre 2024
- une sortie, à définir

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS

Richard BONNEFOUX : « Ce point à l'ordre du jour est reporté à une autre réunion du Conseil d'Administration du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

M. Elisabeth RAMARD
Secrétaire de Séance



Richard BONNEFOUX
Président du CCAS

